

**Séance du lundi 24 septembre 2012**

Date de Convocation : mardi 18 septembre 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 19 - Réseau de Lecture Publique - Acquisition d'un lot de manuscrits de Roger Vailland - Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture (APIN) et du FRAB**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Caroline ROHRHURST

**Excusés ayant donné procuration :**

Véronique COLLET à Evelyne NOLL-FONTENILLE, Sébastien GUERAUD à Raphaël DURET, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

**Absents :**

Huguette PEISSET, Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Raphaël DURET

**Rapporteur :** Guillaume LACROIX

**EXPOSE**

**Rappel du contexte**

Le service Réseau de lecture publique de la Ville de Bourg-en-Bresse est détenteur du Fonds Roger Vailland, suite au legs initial réalisé en 1983 par Elisabeth Vailland, veuve de l'écrivain. Ce fonds a été enrichi en 2003 par le legs de Geneviève Vailland, sœur de l'auteur et depuis plusieurs années par des achats auprès de particuliers, de libraires spécialisés ou de vente aux enchères. En 2012, le service Réseau de lecture publique a l'opportunité d'acquérir auprès d'un libraire spécialisé un important lot de manuscrits de Roger Vailland datant des années 1943-1945, provenant de sa première femme Andrée Blavette.

**Motivation et opportunité de la décision**

Cette opération peut faire l'objet d'une subvention d'acquisition patrimoniale d'intérêt national (APIN) de la part du Ministère de la Culture et d'une subvention du fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB) sur l'exercice budgétaire 2012.

L'assemblée est invitée à autoriser le Maire à solliciter l'aide du Ministère de la Culture (APIN), et de la Direction régionale des affaires culturelles et de la région Rhône-Alpes (FRAB).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis émis par les commissions Culture et Finances au cours de leurs réunions respectives des 30 août et 13 septembre 2012,

**A L'UNANIMITE (41 voix)**

**AUTORISE** le maire, ou son représentant, à solliciter, auprès du Ministère de la Culture et du FRAB, les subventions prévues pour cette opération au taux maximum autorisé.

**Impacts financiers**

En investissement :

- la dépense d'acquisition, soit 22.000 euros, sera imputée sur les crédits d'investissement ouverts au budget principal de l'exercice 2012, chapitre 21 « immobilisations corporelles » article 2162 « achat de manuscrits ».
- les recettes sollicitées pour cette acquisition seront imputées en investissement chapitre 13 « subventions d'investissement » article 1321 « Subvention de l'Etat » au budget principal voté par le Conseil municipal pour l'année 2012.